



Editorial

Voici l'été !

Le week-end festif du 20 juin dernier a lancé la période estivale à Grâce-Uzel. Ce fut incontestablement une belle réussite, autant dans l'union des associations que dans la diversité des propositions ! Bravo à tous !

D'autres fêtes ont lieu tout l'été dans le secteur et la pause estivale va permettre à chacun d'y participer. Ces festivités devront s'adapter, comme depuis quelques semaines, à la météo et aux vagues de chaleur. Les services de la préfecture et les municipalités organisent au mieux les adaptations possibles pour garantir la sécurité de chacun.

Nous pensons aussi évidemment aux agriculteurs dont les plannings sont perturbés en raison de ces conditions climatiques. Les épisodes caniculaires et les incendies se succèdent. Des régions sont particulièrement touchées, voyant une partie importante de leur superficie abîmée.

Dans ce sens, à nous tous de respecter les consignes données sur les possibles restrictions ou aménagements d'horaires afin d'éviter les dégâts mais aussi de garantir la ressource en eau notamment.

N'oublions pas nos aînés qui peuvent aussi souffrir de la chaleur. N'hésitez pas à leur faire une visite et à leur demander s'ils ont besoin de quelque chose. La mairie et les élus restent à disposition si besoin.

L'été sera aussi et surtout l'occasion de changer de rythme, de se reposer, de pratiquer des activités de loisirs...tout simplement de faire une pause pour souffler, changer de rythme...même pour ceux qui sont au travail ou qui restent à la maison.

Prenez soin de vous et de vos voisins !

L'équipe municipale

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026



Ordre du jour :

Désignation des délégués pour les Elections Sénatoriales

Election des membres de la commission d'ouverture des plis relative à une délégation de service public

Révision des loyers et charges

Décision modificative commune

Transfert d'un bail rural communal suite à la cession d'exploitation

Questions diverses

Présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID,

M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

Absent excusé : M. Miguel PINÇON donne pouvoir à François HINDRÉ

Secrétaire : Stéphanie LE MÉE est désignée comme secrétaire de séance

2026-38 ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux, de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Marc VIDELOT Mme Jocelyne FRAVAL M. Damien MANGONNEAUX Mme Kathleen BOUVET. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué

La candidature enregistrée :

M. François HINDRÉ

M. François HINDRÉ a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Élection des trois suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. Yohann LE COUEDIC

Mme Angélique DAVID

Mme Anaïk LUCAS

M. Yohann LE COUEDIC, Mme Angélique DAVID et Mme Anaïk LUCAS ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

2026-39 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS RELATIVE A UNE DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC

ÉLECTION DES TITULAIRES :

La liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

Liste 1
Angélique DAVID Jean-Marc VIDELOT Mickaël LE MERCIER

Il est procédé au scrutin : 11 voix pour

ÉLECTION DES SUPPLEANTS :

La liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

Liste 1
Kathleen BOUVET Damien MANGONNEAUX Anaïk LUCAS

Il est procédé au scrutin : 11 voix pour

2026-40 RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

Le Conseil Municipal décide de fixer la révision des loyers et des charges pour les logements communaux, applicables au 1^{er} juillet 2026 sur la base de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2025, soit 0,79 % d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la révision des loyers.

2026-41 DÉCISION MODIFICATIVE N°1-COMMUNE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide les modifications de crédits suivants sur le budget commune :

Investissement Recettes

C/1323	+ 9 317 €
C/1322	+ 60 000 €

Investissement Dépenses

C/231	+ 69 317 €
-------	------------

2026-42 TRANSFERT D'UN BAIL RURAL COMMUNAL SUITE A LA CESSION D'ACTIVITÉ DE M.GALLAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les dispositions relatives aux baux ruraux et à la cession d'activité agricole ;

le bail rural conclu le **17/03/1988** entre la commune et **M. T. Gallais**, portant sur la parcelle cadastrée **ZB 117**, d'une superficie de **2ha 30a 43ca** ;

CONSIDÉRANT :

que le futur acquéreur présente les garanties professionnelles nécessaires à la poursuite de l'exploitation ;

que cette mise à disposition gratuite constitue une occupation précaire et révo- cable, sans transfert de droits tant que le transfert du bail n'est pas formelle- ment acté ;

que **M. T. Gallais**, locataire actuel, a donné son accord

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Décide d'autoriser la mise à disposition gratuite de la parcelle cadastrée section ZB 117, au pro- fit de

M. futur acquéreur de l'activité de M. M.GICQUEL Kévin.

Indique que cette mise à disposition ne constitue **ni bail rural**, ni promesse de bail, ni au- cun droit durable au profit du bénéficiaire.

Autorise M. le Maire à signer toute convention, attestation ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cette mise à disposition prendra effet à compter du **1^{er}/01/2027**.



VIGILANCE CANICULE



RESPECTEZ
les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Buvez régulièrement de l'eau et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur ...)



En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin



Limitez vos activités physiques et sportives



POINT DE SITUATION

Lutte contre les feux de végétation :
nouvelles dispositions en vigueur

La réalisation de travaux agricoles de type moissons et pressages de paille est interdite de 13h00 jusqu'à 21h00, sur une partie du département.

Du 9 au 15 juillet, les spectacles pyrotechniques, feux d'artifice et feux festifs sont interdits par principe, sauf mesures de sécurité mises en œuvre.



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information SÉCHERESSE Côtes-d'Armor



À compter du 10 juillet 2026,
- la zone sud est placée en alerte renforcée ;
- la zone sud-ouest est placée en alerte ;
- le reste du département reste en vigilance.

Dans la zone en alerte, les principales restrictions d'eau temporaires sont :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricoles selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport et golfs de 8h à 20h ;
- interdiction d'arroser des potagers de 10h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries, les façades ou encore les véhicules ;
- interdiction de manœuvrer des vannes (plans d'eau, écluses, ...) sauf autorisation ;
- réduction de la consommation d'eau à usage professionnel.

Dans la zone en alerte renforcée, les principales restrictions d'eau temporaires sont globalement identiques à celles prévues dans la zone d'alerte mais avec des exigences accrues sur les prélèvements et des plages horaires plus étendues concernant les interdictions.



VigiEau

Consultez les informations et les arrêtés sur :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>

CCJ : CONSEILLER COMMUNAUTAIRE JEUNE



L'élection du conseil communautaire des jeunes a eu lieu le samedi 13 juin 2026.
Après 2 ans de mandat Baptiste David passe le relais à Antoine Lucas.

Plus d'infos sur l'affiche, en mairie et auprès de Baptiste David notre conseiller jeune.



Ils ont tous les deux participé mercredi 17 Juin à la soirée d'investiture au siège de Loudéac Communauté.



Félicitations Antoine, on te souhaite beaucoup de réussite dans tes nouvelles fonctions !
Et merci Baptiste pour ton engagement au cours de ces 2 années.



TRAVAUX D'ENROBE AU PRESBYTERE



Lundi 29 juin, l'entreprise EUROVIA a réalisé les travaux d'enrobé dans la cour de l'ancien presbytère.

Le marquage au sol viens d'y être ajouté début juillet.

TRAVAUX AUTOUR DE L'EGLISE



Le sol autour de l'église a été refait par Julien LUCAS et son équipe.

Vous êtes en recherche d'emploi, en reconversion, retraité(e) ou simplement à la recherche d'une activité utile ?

Nous recherchons des personnes **bienveillantes, engagées et motivées** pour accompagner des bénéficiaires à leur domicile et les aider à conserver leur autonomie au quotidien.

Vos missions

- Accompagner les gestes essentiels du quotidien : lever, habillage, toilette.
- Aider à l'entretien du logement, préparer et accompagner les repas.
- Apporter présence, écoute et soutien.

Pourquoi nous rejoindre ?

- Un métier profondément humain et utile.
- Des interventions proches de chez vous.
- Un plan de formation adapté.
- Une équipe à l'écoute pour vous accompagner.
- Une expérience enrichissante où chaque geste compte réellement.

Temps plein, temps partiel ou quelques heures par semaine : Nous construisons ensemble un planning adapté, avec travail ponctuel le week-end.

Intéressé(e) ?

- Envoyez votre CV à rh@loudeac-communaute.bzh
- Ou présentez-vous directement dans l'une de nos antennes SAAD à Loudéac, Uzel ou La Chêze.

INFORMATIONS DIVERSES



INSCRIPTIONS CANTINE / ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les parents d'élèves recevront bientôt le dossier d'inscription cantine / accueil périscolaire. Ces documents seront à retourner en mairie pour **le vendredi 21 août**.

HORAIRES MAIRIE pendant l'été

La mairie sera ouverte **jusqu'au vendredi 24 juillet aux horaires habituels**. En août, des permanences sont mises en place :

le **jeudi 6 août**, le **mercredi 12 août** et le **mardi 18 août de 9h à 12h**.

Réouverture de la mairie aux horaires habituels à partir du 25 août

COUPURE DE COURANT pour travaux

Elle aura lieu le 2 septembre 2026 de 9h00 à 12h30 au lieu-dit Patautivy.

Un grand merci à tous les bénévoles rassemblés lors de la dernière journée citoyenne !
De nouvelles ouvertures ont été posées à la salle de l'étang. Un nouveau parterre a pu être créé près de l'église. La boîte à livres s'est refait une beauté. Un coup de propre a été donné un peu partout.

BRAVO et MERCI à tous !



RECONSTITUTION HISTORIQUE



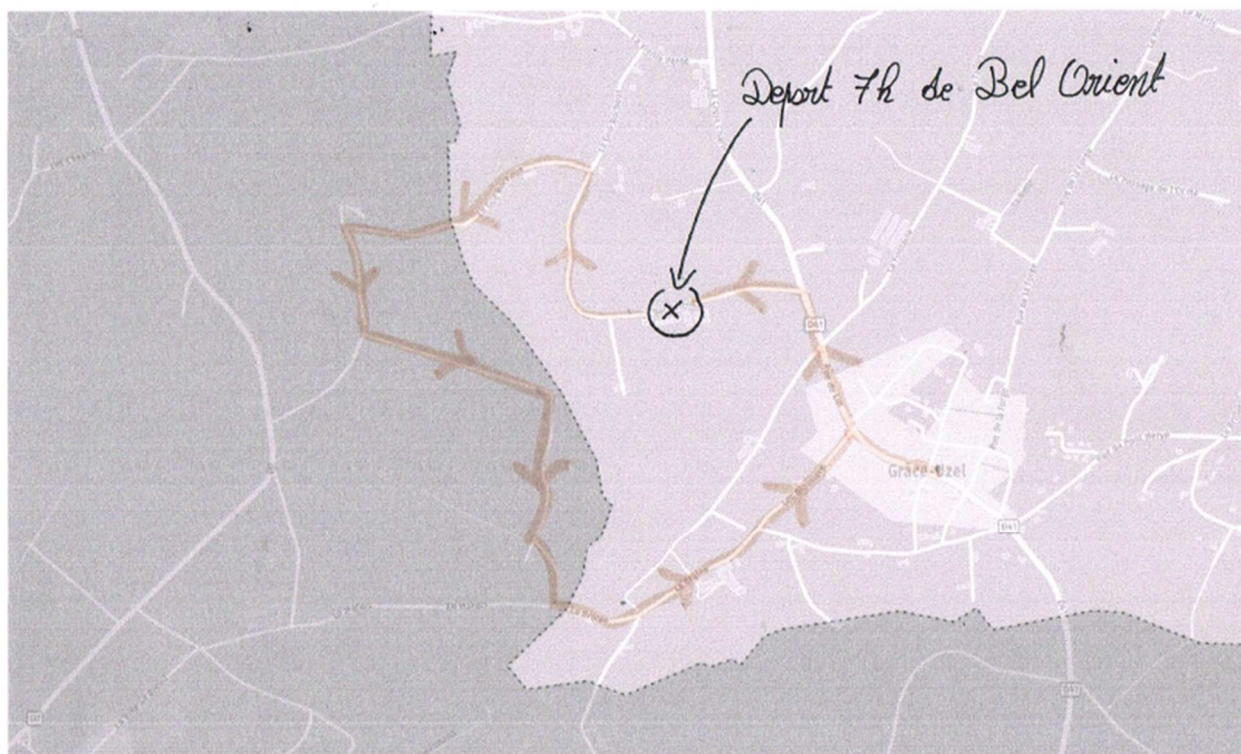
Chers Gracieuses, chers gracieux,

L'association **Les Diables de Saint Georges** (association a statut hors loi 1901) a le plaisir de vous informer de la tenue d'une manifestation de **reconstitution historique** sur le territoire de la commune de Grace-Uzel **le week-end du 17 au 19 Juillet 2026**.

Cette manifestation aura lieu sur **terrain privé** au 1 Bel Orient, 22460, Grace-Uzel. C'est un **évènement privé, qui n'a PAS vocation a accueillir du public**.

Cependant nous vous informons que au cours de ce Week end vous risquez de rencontrer sur le territoire de la commune **des groupes d'individus circulant en véhicules et uniformes alliés de la période 1939-1945**. Ces individus sont non dangereux et pacifistes, leur activité consiste a faire valoriser l'Histoire et la mémoire de notre pays.

En outre, le **Dimanche 19 Juillet 2026 dans la matinée**, sera organisé par notre association **une marche mémorielle** sur le territoire de la commune. Cette marche est **exclusivement réservée aux participants de la reconstitution historique**. La marche sera encadrée par des véhicules de tête et de balais, aura lieu sur **l'itinéraire ci-dessous annexé** et se soldera par le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.



Très chaleureusement,
GIRARD Thibault,
Président de l'association Les Diables de Saint Georges



PARDON de Notre Dame

Une cinquantaine de paroissiens se sont retrouvés le dimanche 7 juin dernier pour le traditionnel pardon à la fontaine Notre Dame. Nettoyée et embellie par les habitués bénévoles, la fontaine a pu être appréciée par sa beauté.





WEEK-END FESTIF

Quand les associations s'associent, ça bouge à Grâce-Uzel !

Le week-end a permis de proposer à l'ensemble de la population gracieuse et des communes extérieures de multiples occasions de se rencontrer, de passer de bons moments.

Bravo à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce week-end !



Cathy Le Goff et Gérard Le Louet ont animé la soirée du vendredi permettant à chacun de déguster une excellente paëlla.



Les retours concernant la randonnée gourmande sont toujours positifs et les randonneurs sont fidèles depuis 4 ans.
A nouveau, un grand merci aux bénévoles pour ce beau moment de convivialité et de partage !





Randonnée gourmande : quel beau week-end !

Le **20 juin**, notre randonnée gourmande annuelle a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses ! Sur les parcours de **7 et 12 km**, les 220 randonneurs ont sillonné les chemins de Grâce-Uzel, ponctuant leur marche de pauses gourmandes autour des **produits locaux**. À l'arrivée, la musique a pris le relais pour terminer la journée en beauté, dans une ambiance festive et conviviale. À voir les mines réjouies des marcheurs, le pari est réussi !

Cette belle journée n'aurait pas vu le jour sans **tous les bénévoles**, qui ont donné de leur temps et de leur énergie avant, pendant et après l'événement : un immense merci à eux ! Bravo également aux **Préchoux**, dont l'animation en **galo** a régalé les randonneurs un joli clin d'œil à notre patrimoine vivant qui a beaucoup plu.

Merci enfin au **Café Gracieux**, à l'**Asso's Bike** et au **comité des fêtes**, sans qui ce beau week-end de festivités n'aurait pas été possible.

Merci à tous d'être venus si nombreux, et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !



Et l'agenda ne s'arrête pas là ! **Gracieux Patrimoine** vous donne rendez-vous le **dimanche 20 septembre à 16h**, pour un concert dans l'église à l'occasion des **Journées du patrimoine**, avec l'**Orchestre d'harmonie du pays de Guingamp**. Nous vous attendons nombreux !



SACRISTIE





FONDATION
DU
PATRIMOINE

Aidez-nous à restaurer
La sacristie de l'église
de Grâce-Uzel



Faites un don !
www.fondation-patrimoine.org



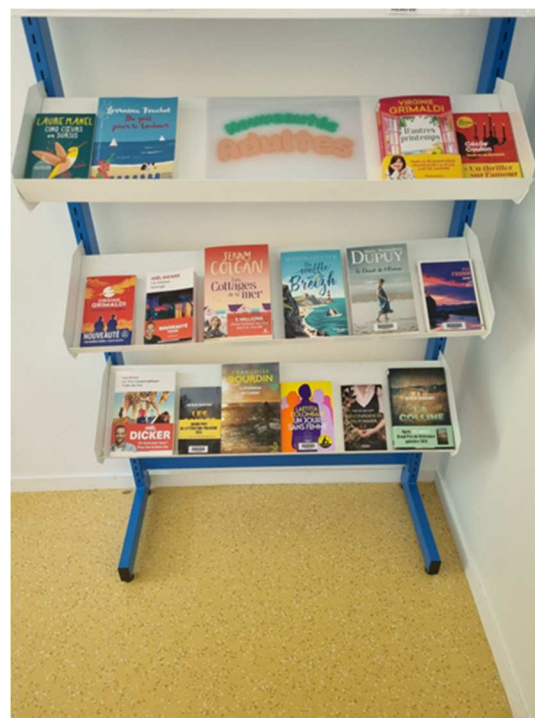
Appel aux dons de la Fondation du patrimoine pour la sacristie. |
On compte sur vous pour faire monter le compteur !

985 €

De nouvelles acquisitions à la bibliothèque !

Les bénévoles de la bibliothèque de Grâce-Uzel se sont rendus à la librairie **L'Histoire sans fin** à Loudéac pour faire le plein de nouveautés. Au programme : de quoi satisfaire tous les goûts ! Romans du terroir, thrillers palpitants, romans contemporains... il y en a pour tous les lecteurs.

Le rayon manga s'enrichit également grâce à un don : les tomes **1 à 8 de Tokyo Ghoul** sont désormais disponibles à la bibliothèque. Tokyo Ghoul est un manga japonais qui plonge le lecteur dans un univers sombre et haletant, à mi-chemin entre action et fantastique.



Toutes ces nouveautés seront à découvrir à la rentrée ! En attendant, la bibliothèque est fermée pour les vacances. Mais pas question de rester sans lecture : la **boîte à livres** installée sur le parking du **café Gracieux** est là pour combler vos envies de lecture pendant cette période. Profitez-en !

QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME ?



Notre sortie à la Balade du Père Nicolas : Les élèves de l'école ont passé une très belle journée à la Balade du Père Nicolas. Ils ont profité des nombreuses attractions, découvert les animaux de la ferme et partagé un pique-nique tous ensemble. Cette sortie leur a permis de s'amuser, de profiter de la nature et de partager de bons moments.



Changement pour la rentrée : À la fin de cette année scolaire, notre école voit partir plusieurs membres de son équipe.

Après plusieurs années à la direction de l'école, Soizic GOUPY quitte ses fonctions de directrice et rejoindra un nouvel établissement à la rentrée.

Nous souhaitons également une belle continuation à Tifenn et Justine, qui poursuivront elles aussi leur parcours professionnel dans une autre école.

Toute la communauté éducative les remercie pour leur engagement, leur bienveillance et tout le travail accompli auprès des élèves. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de réussite et d'épanouissement dans cette nouvelle étape de leur parcours.



DATES A RETENIR



Horaires d'ouverture de la mairie durant l'été : Voir article dans le bulletin.

Mardi 1er septembre : Rentrée des classes.

Dimanche 20 septembre : Concert dans l'Eglise à 16 h 00.
Orchestre d'harmonie du pays de Guingamp.
Organisé par l'association « Gracieux Patrimoine »



Renseignements utiles

Mairie



02.96.28.81.78



contact@graceuzel.fr



<https://www.grace-uzel.fr>



Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires) :

De 9 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 00 le mardi et le jeudi.

De 9 H 00 à 11 H 00 le mercredi.

De 9 H 00 à 12 H 30 le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire



02.96.67.38.90

École



02.96.28.88.96

Bibliothèque :



Lundi et samedi de 11 à 12 h.

bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers  **18**

Samu  **15**



Numéro unique 112

Centre Vétérinaire  **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde  **3237**

Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,
Kathleen BOUVET, Jean-Marc VIDELOT